



Titre de sejour pour etranger né en france

Par **nomadman**, le **13/10/2010** à **01:35**

Bonjour,
Marocain né en france en 1982, retour au maroc de l'age 6 mois à 19ans, bac en poche, poursuite des études en france en tout 5 ans et obtention d'un bts. retour au maroc depuis 3 ans mnt. Ma question est :nsi je retourne en france en tant que visiteur ai je le droit au vu de ma naissance en france de demander une carte de sejour pour pouvoir travailler
Cordialement

Par **commonlaw**, le **13/10/2010** à **10:25**

Bonjour,
vous n'avez droit à absolument RIEN du fait que vous soyez né en France.
vous serez depuis votre naissance américain si vous étiez né aux USA, mais en France ça ne marche pas comme ça, vous n'avez droit à rien du tout du seul fait que vous soyez né en France au vu de votre parcours.
Commonlaw

Par **maniongui**, le **13/10/2010** à **11:16**

Bonjour!
Bien que vous soyez né en France et que vous y avez séjourné et poursuivi des études, cela ne vous donne rien de plein droit.
Mais je pourrai ajouter un correctif en précisant au cas où vous serez amenés à revenir en France et solliciter un titre de séjour sur d'autres fondements, vos années de séjour et d'études effectuées en France pourront être prises en compte pour l'appréciation de vos liens avec le territoire français.